



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13.06.2024

RENDEMENT ET BUDGET DE L'INTERPROFESSION : LA FILIÈRE COGNAC ENTEND RÉAGIR DE FAÇON PRUDENTE ET RIGOUREUSE À UN CONTEXTE GÉOPOLITIQUE QUI MENACE SES EXPÉDITIONS À COURT TERME

Après avoir atteint un niveau record en 2020-2021 et 2021-2022, les expéditions de Cognac ont connu une baisse à partir du milieu de l'année 2022, sous l'effet conjugué d'un surstockage par les distributeurs américains au lendemain de la pandémie, et d'un redémarrage moins rapide que prévu de l'économie chinoise après sa longue période de confinement. Cette baisse, qui a concerné l'ensemble des spiritueux, s'est stabilisée à la fin de l'année 2023.

Si la filière confirme sa confiance dans la dynamique de croissance du Cognac à moyen et long terme, la situation géopolitique la conduit cependant à une extrême prudence à court terme. L'enquête antidumping ouverte le 5 janvier 2024 par les autorités chinoises à l'encontre des brandies européens, peut se traduire à tout moment par des droits de douane supplémentaires, entravant la commercialisation du Cognac sur son second marché. L'annonce par la Commission européenne de l'imposition de droits provisoires sur les véhicules électriques chinois le 12 juin 2024 fait plus que jamais craindre l'adoption de rétorsions par la Chine. Aux États-Unis, la perspective d'une alternance politique en fin d'année, mène à s'interroger également sur le retour des taxes ayant momentanément frappé le Cognac en 2021.

Ce contexte incertain, pesant sur les deux principaux marchés du Cognac, impose à ses acteurs une prudence et une rigueur accrues au cours des prochains mois. C'est avec la volonté de pleinement intégrer ce risque que l'interprofession du Cognac, réunie ce matin, a pris les décisions suivantes :

- Pour répondre à un besoin de 764 846 hl AP à passer en chaudière pour 2024-2025, un rendement annuel Cognac de 8,64 hl AP/ha a été adopté par le Comité permanent du BNIC, sous réserve de la validation prochaine de l'Assemblée plénière et la section ODG du BNIC, ainsi que des instances nationales (INAO notamment) ;
- Le travail, visant à activer les leviers permettant l'adaptation du vignoble AOC Cognac aux évolutions du contexte actuel, comme par exemple la possibilité de réaffecter des surfaces destinées à la production de Cognac vers d'autres débouchés rémunérateurs ou de prolonger le délai d'utilisation de ses droits de plantations nouvelles, est accéléré pour que ceux-ci puissent être activés dès que possible. Cette démarche s'accompagne d'un suivi renforcé de l'évolution des marchés dans les prochains mois ;
- Le budget 2024-2025 du BNIC, validé par l'Assemblée plénière le 10 juin, est diminué de 14 % par rapport à l'exercice 2023-2024. Un plan d'économies et un recentrage sur les actions les plus prioritaires sont mis en œuvre.

Florent Morillon, le président du BNIC souligne : « *Nous croyons plus que jamais dans le Cognac ! Certes, les mois qui viennent vont être plus difficiles, mais nous allons rester unis pour relever les enjeux auxquels nous devons faire face, et nous allons continuer à tout faire pour protéger l'accès à nos marchés, les développer, et en trouver de nouveaux. Il serait par ailleurs inacceptable que le Cognac continue d'être traité comme une variable d'ajustement, dans le cadre de dossiers politiques et diplomatiques qui ne nous concernent pas.* »

Pour Christophe Veral, vice-président du BNIC : « *Cette année sera, à n'en pas douter, une année d'efforts. Face aux difficultés et aux risques, nous prendrons ensemble – viticulture et négoce - les décisions qui s'imposeront au niveau collectif et dans nos entreprises. La reprise va arriver mais nous ne l'attendons pas pour agir. Dès cette campagne nous allons adapter ce qui doit l'être au niveau de notre production et de notre vignoble pour assurer la pérennité de notre filière* ».

À PROPOS DU BNIC

Le BNIC, Bureau National Interprofessionnel du Cognac, représente, développe et protège l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac en France et dans le monde.

Dans plus de 150 pays où le Cognac est présent, cette AOC confère au consommateur la garantie d'une eau-de-vie d'exception. Composé à parité de professionnels de la viticulture et du négoce, le BNIC est le lieu de concertation et de décision de plus de 4 400 viticulteurs et bouilleurs de cru, plus de 120 bouilleurs de profession et près de 270 négociants de l'appellation.

Le BNIC agit au service de ceux qui font le Cognac et de ceux qui le consomment, dans une préoccupation constante de responsabilité vis-à-vis de tous les publics de l'appellation.

Cognac.fr



@Cognac-Official / BNIC – Cognac

CONTACTS PRESSE

V. Mabin / C. Caillaud
M. 06 86 38 57 09 / 06 82 44 70 04
vmabin@bnic.fr / ccaillaud@bnic.fr